



Avant Programme du CSO Du 15 JUIN 2025

Organisé par :

Ass. Equestre CERSINA

Sous

L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



Date : 15/06/2025

Lieu : - SIIDA – MANNOUBA -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 24ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement sportif général de la FTSE, édition 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement vétérinaire, 15ème édition, mise à jour au 1er janvier 2025.

ORGANISATEUR :

Ass. Equestre CERSINA Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres

COMITE D'ORGANISATION :

Président De L'événement: Mr Mokhtar Chaari.

Directeur Du Concours: Mr Kais Kchaou.

Conseiller Technique FTSE: Mr Anis Sellami.

Membres: Mme Hajer Louati / Mr Ahmed Chaari / Mr Yessine Hannefi.

Coordinateur : Mr Mokhtar Chaari (98343072).

Trésorerie : Mr Ridha Jemii.

Secrétariat Du Concours: Mme Thouraya Ayadi.

JURY DE TERRAIN:

President: Mr.Khaled Hedrich (TUN) (FEI level 2).

Membres : Mme Khouloud Maghrebi (TUN) (FEI level 2) /Mr Amor Aouida (TUN).

Chronométrateur : Mr Oussema Sinen (TUN).

Commissaire en chef: Mr Aid Bennaceur (TUN) (FEI level 1).

Stewards: Mr Aziz Snen (TUN) / Mr Rochdi Maalaoui (TUN) / Mr Amrou Mziou (TUN).

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Habib Gallalou (TUN).

Chef de Piste Adjoint : Mr Abdellatif Merzougui (TUN).

MEDECIN DU CONCOURS :

Dr Ridha Ben Slimane.

MEDECIN VÉTÉRINAIRE:

Dr. Lassaad Smeoui.

MARECHAL FERRANT:

Mr.Med Salah Iyadhi.

PROGRAMME DU CONCOURS

Dimanche 15 juin 2025

09H00 : Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation 1 (60 cm).

A la suite : Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Initiation 2 (70 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Préparatoire 1 (80-85 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : Préparatoire 2 (90-95 cm).

A la suite Reconnaissance de la piste Epreuve 5 : CSO* (100-105 cm).

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 70x50m

Nature : sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 40 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE: www.ftse.org.tn **Avant Vendredi 13 Juin 2025 à minuit.**

50 Dinars pour l'épreuve **Initiation 1.**

50 Dinars pour l'épreuve **Initiation 2.**

60 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire I et Préparatoire II.**

70 Dinars pour l'épreuve **CSO*.**

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

NB: -Au vu des conditions sanitaires actuelles, un examen vétérinaire sera fait.

-En plus des carnets de santé chaque club devra se munir d'une attestation signée par son vétérinaire attestant la prise de température sur 72h des chevaux /poneys participants au concours.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 15 JUIN 2025:

EPREUVE 1 : Initiation 1.

Date et heure: **Dimanche 15/06/2025 à 09H00.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: **A Sans chrono sans barrage Art (Art 238.1.1)**

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: Max 60 cm

**Médaille pour tous les cavaliers ayant
effectué un parcours sans faute**

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation 1 : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE2 : Initiation 2.

Date et heure: **Dimanche 15/06/2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: **A Sans chrono sans barrage Art (Art 238.1.1)**

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: Max 70 cm

**Médaille pour tous les cavaliers ayant
effectué un parcours sans faute**

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation2 : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Préparatoire I

Date et heure : **Dimanche 15/06/2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : Deux phases Temps Différé.
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (80-85 cm)
Largeur : (90-95 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 250 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 120 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 80 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 60 Dt
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille
Dotation Totale	610 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire I: 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 4 : Préparatoire II

Date et heure : **Dimanche 15/06/2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : Barème Difficultés Progressive sans barrage (Art 269)
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (90-95 cm) JOKER 105cm
Largeur : (100-105 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 250 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 120 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 80 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 60 Dt
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille
Dotation Totale	610 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire II: 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 5 : CSO*

Date et heure: **Dimanche 15/06/2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Barème : A au Chrono avec Barrage (Art. 238.2.2).
Vitesse : 350 m/mn
Hauteur: (100-105 cm)
Largeur : (110-115 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 400 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 300 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
4 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 70 Dt
Dotation Totale	1020 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO* : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

ANNEXE I

Réclamations

Conformément à l'article 10 du Règlement sportif général de la FTSE ; toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 150dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval aunières.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

YELLOW WARNING CARD 2025		YELLOW WARNING CARD 2025		FEI™	
Event _____		Extract of Art. 164.3, FEI General Regulations (GRs)			
Competition _____		24th Edition, 01 January 2020, updates effective 01 January 2025			
Date _____		164.3 Yellow Warning Card			
Person Responsible Art. 118.3, FEI General Regulations (GRs)		(a) A Yellow Warning Card may be issued to a Person Responsible by the President of the Ground Jury, the Chief Steward or the Technical Delegate during the Period of Jurisdiction for the following offences:			
Name _____		- Abuse of Horse			
FEI ID _____		- Incorrect Behaviour by the Person Responsible and/or Incorrect Behaviour by a member of their entourage. For the purpose of this article, the term "entourage" shall mean the Person Responsible's parent, spouse or partner, family member, coach, trainer, groom, crew or other person directly connected with the Person Responsible and includes the owner(s) of the Person Responsible's Horse.			
Horse Name _____		- Non-compliance with applicable Sport Rules			
OFFENCE (please tick one)		- Non-compliance with Protective Headgear Rules			
☐	Abuse of Horse GRs Art. 142 & 164.3 and/or Eventing Rules Art. 526 & 527 (please specify) Reason _____	(b) The Yellow Warning Card may be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Person Responsible cannot be notified during the Period of Jurisdiction that the Person Responsible has received a Yellow Warning Card, the Person Responsible must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.			
☐	Incorrect Behaviour as defined by the GRs GRs Art. 164	(c) A Yellow Warning Card may be issued in addition to any other Sanction(s) that may be issued in accordance with these GRs and/or the relevant Sport Rules.			
☐	Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140	(d) If the same Person Responsible receives one (1) or more Yellow Warning Card(s) at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from, or on behalf of, the FEI Secretary General.			
☐	Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 164 Please specify which sport Rules: _____	Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 26th Edition effective 01 January 2025			
Signature of Official _____		Yellow Warning Card will be systematically awarded for the following offence:			
Signature of Person Responsible _____		a) All cases of excessive use of whip, as defined above, or by stronger sanction(s) (as provided for under Art.526.2).			
		b) Any other cases of Abuse of Horse			
		c) Excessive pressing of a tired horse			
		d) Riding an Exhausted horse coupled in addition to Disqualification.			